



Programme de formation

Assistant/Conseiller de prévention – Niveau intermédiaire

27/04/2026

Prix INTER : à partir de 0,00 € net de TVA

Durée : 5 jours soit 35 heures

Public : nouveaux agents amenés à exercer les fonctions d'assistant ou d'assistante de prévention dans leur établissement.

Prérequis :

L'article L. 4614-14 du code du travail qui prévoit une formation préalable obligatoire à la prise de fonction des assistants de prévention, des conseillers de prévention avant toute prise de poste.
Avoir reçu sa lettre de mission.

Objectifs :

Identifier le rôle et les missions d'assistant ou assistante de prévention ;
Repérer les modalités d'intervention dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Programme :

Cette formation correspond à la formation obligatoire en 5 thèmes selon le référentiel interministériel de formation de l'assistant de prévention et du conseiller de prévention

Contenu des 3 premiers jours :

1- Le cadre juridique et institutionnel de la santé et de la sécurité au travail

Objectif général de la formation : Acquérir les notions fondamentales de la santé et de la sécurité au travail dans la FPE

Objectifs spécifiques de formation :

Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention.

Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail et les textes spécifiques aux départements ministériels (y compris portant sur les préoccupations environnementales).

Identifier la politique de prévention du service ou de l'établissement.

Repérer les rôles et missions des acteurs et responsabilités de chacun (chef de service, médecin de prévention, membres du CSA, agents, inspecteur santé sécurité au travail).

Situer les responsabilités pénales en matière de santé et de sécurité au travail

Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait

2- L'activité de l'assistant de prévention

Objectif général de la formation : Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention

Objectifs spécifiques de formation :

Repérer les enjeux de la lettre de cadrage (moyens)

Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)

Programme de formation

Etablir un diagnostic et un plan d'action

Appréhender les éléments de son activité : observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion

Participer à l'élaboration du plan et programme annuel de prévention

3- Les méthodes et les outils d'intervention

Objectif général de la formation : maîtriser les moyens nécessaires à l'activité

Objectifs spécifiques de formation :

Analyser les situations de travail

Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Identifier les situations de danger grave et imminent.

Mettre en œuvre les préconisations réglementaires (intervention de secours, prévention incendie, ...)

Gérer les documents réglementaires et registres.

4- La démarche d'évaluation des risques

Objectif général de la formation : Participer à la démarche de l'évaluation des risques et à sa transcription dans le document unique.

Objectifs spécifiques de formation :

Maîtriser le cadre réglementaire et méthodologique de l'évaluation des risques.

Les risques psychosociaux, les harcèlements, les violences sexuelles et sexistes

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique : identification des dangers, évaluation des risques, analyse des risques, formalisation des résultats et mise à jour.

5- Communication écrite et orale, animation de réseau et veille documentaire

Objectif général de la formation : Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs

Objectifs spécifiques de formation :

Rédiger une consigne, une affiche, une fiche de risque, un rapport d'activité.

Dialoguer avec les différents acteurs

Animer une séquence de formation ou une campagne d'information.

Assurer la veille documentaire

Contenu des 2 jours suivants :

6- Bilan des difficultés rencontrées en intersession

7- Exercices pratiques sur un ou deux thèmes choisis par les apprenants

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Programme de formation

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Ateliers pratiques

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).